

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRTEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur les états financiers

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION MONEO, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **8 601 343 DT**, un actif net de **8 580 627 DT** et un bénéfice de **543 144 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce

fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats

Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 27 Mars 2026

Le commissaire aux comptes :

SW EXPERTISE ET AUDIT

Nabil ZRIBI

BILAN ARRETE AU 31/12/2025**(Montants exprimés en dinars)**

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille titres	4	5 103 837,603	5 670 306,034
Obligations et valeurs assimilées		5 009 579,839	5 469 455,970
Titres OPCVM		94 257,764	200 850,064
Placements monétaires et disponibilités		3 489 011,353	1 434 900,060
Placements monétaires	5	3 482 732,860	1 300 490,664
Disponibilités		6 278,493	134 409,396
Créances d'exploitations		8 493,781	681,206
Créances d'exploitations		8 493,781	681,206
Autres Actifs		0,000	0,000
Autres Actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		8 601 342,737	7 105 887,300
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	6	9 545,754	6 753,780
PA 2 - Autres créditeurs divers	7	11 170,139	10 820,970
TOTAL PASSIF		20 715,893	17 574,750
ACTIF NET			
Capital		8 134 623,780	6 696 118,804
Sommes distribuables		446 003,064	392 193,746
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15,069	34,907
b - Sommes distribuables de l'exercice	14	445 987,995	392 158,839
ACTIF NET		8 580 626,844	7 088 312,550
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 601 342,737	7 105 887,300

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31-déc-25	Exercice clos le 31-déc-24
Revenus du portefeuille titres	9	335 934,074	355 920,880
Revenus des obligations et valeurs assimilées		326 876,774	342 350,057
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		9 057,300	13 570,823
Revenus des placements monétaires	10	121 481,375	149 426,320
Revenus des prises en pension	11	59 625,841	83 557,198
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		517 041,290	588 904,398
Charges de gestion des placements	12	-69 670,438	-74 302,074
REVENUS NET DES PLACEMENTS		447 370,852	514 602,324
Autres charges	13	-18 008,464	-18 950,987
Autres produits		0,000	0,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		429 362,388	495 651,337
Régularisation du résultat d'exploitation		16 625,607	-103 492,498
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		445 987,995	392 158,839
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-16 625,607	103 492,498
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-10 790,112	79 077,825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		124 571,765	37 018,183
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		543 144,041	611 747,345

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31-déc-25	Exercice clos le 31-déc-24
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	543 144,041	611 747,345
a - Résultat d'exploitation	429 362,388	495 651,337
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10 790,112	79 077,825
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	124 571,765	37 018,183
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-528 215,106	-495 661,546
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 477 385,359	-2 118 785,058
a - Souscriptions	8 917 009,224	11 432 341,224
Capital	8 404 086,000	10 852 440,750
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	58 280,445	58 907,748
Régularisation des sommes distribuables	454 642,779	520 992,726
Droits d'entrée		
b- Rachats	-7 439 623,865	-13 551 126,282
Capital	-7 083 798,000	-12 739 533,066
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-53 845,122	-83 223,724
Régularisation des sommes distribuables	-301 980,743	-728 369,492
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 492 314,294	-2 002 699,259
AN 4 - ACTIF NET	0,000	0,000
a - en début de l'exercice	7 088 312,550	9 091 011,809
b - en fin de l'exercice	8 580 626,844	7 088 312,550
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
a- en début de l'exercice	65 648	84 406
b- en fin de l'exercice	78 592	65 648
VALEUR LIQUIDATIVE	109,179	107,974
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	6,65%	6,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2025

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION MONEO :
« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Monéo» est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélicon Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION MONEO » ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 5 103 837,603 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	CODE ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif Net
Obligations de sociétés & valeurs assimilées			4 627 740,000	5 009 579,839	58,38%

Obligations			1 110 000,000	1 162 781,479	13,55%
EOTLF19CBTF 11,7%	TN0002102127	2 500	50 000,000	52 397,699	0,61%
TLF 2021-1 TX FIX 9,7%	TN0002102150	1 000	20 000,000	21 109,786	0,25%
TLF 2021 SUB TX FIXE 9,8%	TNZSBU7F6WY7	1 000	20 000,000	20 279,233	0,24%
TLF 2022-1 TF 9,600%	TNYJL6N2AEP6	5 000	200 000,000	211 278,027	2,46%
ATTIJARI LEASING 2022-1 TF 10%	TN4J4VCBM140	3 000	120 000,000	122 656,438	1,43%
ATL2023-1 CA 10,5%	TNMA55MMDD46	4 000	240 000,000	257 177,425	3,00%
ATL 2023 -2 - CA 10,7%	TN06F5NFW3K1	3 000	180 000,000	183 250,455	2,14%
EO ATL 2024-1 TF 10,55%	TNIKWGWIVBC2	3 500	280 000,000	294 632,416	3,43%
Bons de trésor assimilables			3 517 740,000	3 846 798,360	44,83%
BTA052027	TN0008000747	1000	891 700,000	1 016 739,315	11,85%
BTA122027	TN0008000770	700	634 340,000	682 038,700	7,95%
BTA 022030	TN0008000739	2175	1 991 700,000	2 148 020,345	25,03%
Titres des Organismes de Placement Collectif			93 806,758	94 257,764	1,10%
SICAV TRESOR	TN0001800556	798	83 806,758	83 884,164	0,98%
FCP HELION SEPTIM III	TNMSC4F2IST8	100	10 000,000	10 373,600	0,12%
TOTAL			4 721 546,758	5 103 837,603	59,48%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				59,34%	

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus ou moins values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins-values réalisées
Soldes au 31/12/2024	5 292 179,534	190 410,582	187 715,918	5 670 306,034	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	5 314 319,678			5 314 319,678	
Obligations	0,000			0,000	
BTA	1 458 450,000			1 458 450,000	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	-5 420 438,954			-5 420 438,954	14 535,265
Obligations	-460 000,000			-460 000,000	0,000
BTA	-1 462 963,500			-1 462 963,500	110 036,500
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			-10 790,112	-10 790,112	
Variations des intérêts courus		14 954,457		14 954,457	
Soldes au 31/12/2025	4 721 546,758	205 365,039	176 925,806	5 103 837,603	124 571,765

5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3 482 732,860 DT, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	CODE ISIN	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
Certificats de dépôt		1 492 283,030	1 495 502,812	17,43%

CD MONEO 7.99% 40J 13012026 BTK	TNVV9LSSDR23	496 480,138	498 937,497	5,81%
CD MONEO 7.74% 20J 14012026 QNB	TN7510AXB1I4	498 287,364	498 885,116	5,81%
CD MONEO 7.5% 30J 29012026 AB	TNGK3WVBGTT1	497 515,528	497 680,199	5,80%
Dépôt à terme		1 152 306,236	1 169 082,294	13,62%
DAT TMM+1.25 94J 19012026 BTK		1 152 306,236	1 169 082,294	13,62%
Prise en pension		816 924,636	818 147,754	9,53%
PL MONEO 7.70% 32J 26012026 AB		816 924,636	818 147,754	9,53%
Total		3 461 513,902	3 482 732,860	40,59%

6- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 9 545,754 DT contre 6 753,780 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Gestionnaire - Rémunération fixe	5 576,646	4 339,783
Gestionnaire - Rémunération variable	1 263,831	43,556
Rémunération du dépositaire	2 705,277	2 378,440
Total PA1- Opérateurs créditeurs	9 545,754	6 753,780

7- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 11 170,139 DT contre 10 820,970 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	9 459,822	9 336,947
Redevance CMF	781,043	607,815
Etat Retenue à la source	529,274	476,208
Publications au BO du CMF	400,000	400,000
Total PA2- Autres créditeurs divers	11 170,139	10 820,970

8- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024

Montant	6 696 118,804
Nombre de parts émises	65 648
Nombre de copropriétaires	40

Souscriptions Réalisées

Montant	8 404 086,000
Nombre de parts émises	82 393
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats Effectués

Montant	7 083 798,000
Nombre de parts émises	69 449
Nombre de copropriétaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10 790,112
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	124 571,765
Régularisation des sommes non distribuables	4 435,323
Frais de négociation	0,000

Capital au 31/12/2025

* Volume	8 134 623,780
* Nombre de titres en circulation	78 592
* Nombre de porteurs de parts	37

9- Revenus du portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 335 934,074 DT contre 355 920,880 DT au 31

Décembre 2024, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	108 771,785	138 558,813
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- Intérêts (BTA)	218 104,989	203 791,244
Dividendes		
-des titres OPCVM	9 057,300	13 570,823
TOTAL	335 934,074	355 920,880

10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 121 481,375 DT contre un solde de 149 426,320 DT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	442,267	198,783
Intérêts Certificats de dépôt	79 994,285	74 398,417
Intérêts des dépôts à terme	41 044,823	74 829,120
TOTAL	121 481,375	149 426,320

11- Revenus des prises en pension :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à 59 625,841 DT contre un solde de 83 557,198 DT à la même période de l'exercice 2024 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions

12- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 69 670,438 DT au 31 décembre 2025 contre 74 302,074 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération fixe du Gestionnaire	58 634,240	63 650,206
Rémunération variable du gestionnaire	1 263,831	43,485
Rémunération du Dépositaire	9 772,367	10 608,383
Total	69 670,438	74 302,074

13- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 18 008,464 DT contre 18 950,987 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Redevance CMF	8 212,074	8 914,587
Rémunération CAC	9 428,790	9 680,914
Services bancaires	47,600	36,486
Publications	300,000	300,000
Autres charges	20,000	19,000
Total	18 008,464	18 950,987

14- Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions ;

Le solde de ce poste au 31/12/2025 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables	Coupon
Exercices antérieurs	16,939	-1,870	15,069	
Exercice clos le 31/12/2025	429 362,388	16 625,607	445 987,995	5,674
Total	429 379,327	16 623,737	446 003,064	5,674

15- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

15.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	6,579	8,971	7,674	6,297	6,821
Charges de gestion des placements	-0,886	-1,132	-0,828	-0,830	-0,919
Revenu net des placements	5,692	7,839	6,846	5,467	5,903
Autres charges	-0,229	-0,289	-0,221	-0,228	-0,209
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	5,463	7,550	6,625	5,239	5,693
Régularisation du résultat d'exploitation	0,212	-1,576	0,478	0,375	-0,259
Somme distribuables de l'exercice	5,674	5,974	7,103	5,614	5,434
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,137	1,205	0,260	0,793	0,233
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1,585	0,564	-0,759	-0,438	-0,253
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	1,448	1,768	-0,499	0,355	-0,020
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	6,911	9,319	6,125	5,594	5,673
Résultats non distribuables de l'exercice	1,448	1,768	-0,499	0,355	-0,020
Régularisation du résultat non distribuable	0,056	-0,370	-0,033	-0,005	0,100
Sommes non distribuables de l'exercice	1,504	1,398	-0,532	0,350	0,080

Distribution de dividendes	5,974	7,103	5,614	5,434	5,114
Valeur liquidative	109,179	107,974	107,705	106,749	106,219
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,85%	0,83%	0,87%	0,78%	0,87%
Autres charges/actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,21%	0,20%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	5,43%	4,40%	7,50%	5,27%	5,13%

15.2 Transactions avec les parties liées :

La gestion de « FCP Helion Moneo » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélicon Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La rémunération de l'exercice 2025 s'élève à 59 898 DT au titre des frais de gestion annuels.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.

La rémunération de l'exercice 2025 s'élève à 9 772 DT au titre des services de dépositaire.

15.3 Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 25 mars 2026.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.